Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20260224-DEL202624204MOD-DE

EXTRAIT SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 février 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14
Présents-représentés : 12
Votants : 12

Date de **convocation :**
19 février 2026

Le vingt quatre février de l'an deux mille vingt six à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Antoine GABRIELE, Maire de Locronan.

Etaient présents : Monsieur Antoine GABRIELE, Maire, Monsieur Jean-Luc LECLERCQ Adjoint, Madame Claudine KERBRAT, Adjointe, Madame Christiane BILLEBEAUD, Monsieur Ludovic KERLOCH, Madame Stéphanie MERMET, Madame Eliane BRELIVET, Madame Célia BONIZEC, Monsieur Sylvain PRÉ

Procurations : Madame Chloé VERNIOLLE a donné procuration à Madame Eliane BRELIVET , Monsieur Pierre Marc BUTTY a donné procuration à Monsieur Antoine GABRIELE, Monsieur Jean-Marie PRÉ a donné procuration à Madame Célia BONIZEC

Absents : Mr Erwan PIANEZZA, Monsieur Marc PENSEC

Secrétaire de séance : Madame Célia BONIZEC

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.
Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal

Ordre du jour :

-Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme
-SDEF : autorisation de signature de 5 conventions
-signature d'une convention avec Objectif Emploi Solidarité
-Marché de Maitrise d'œuvre de l'Eglise –Attribution
-Comptes Financiers uniques 2025 –adoption pour la Commune et l'ALSH
-Renouvellement adhésion, à l'ANETT, à l'AMF 29, à la Banque alimentaire, à la Fondation du patrimoine aux Plus beaux villages de France, aux Petites Cités de Caractère, au FIA (Finistère Ingénierie Assistance) pour 2026, Océade et au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement)
- Subvention budget ALSH
-Subvention budget CCAS
-SPR-autorisation de signature d'un avenant
-Projet nouvelle affectation des bâtiments situés au 07 rue du Four
-travaux cimetière –autorisation de signature
-avenant n) 1 terideal chantier Site exception kerguenole – nouveau devis à signer avec terideal pour prestations différées
-Affectation des résultats de l'exercice 2025 (COMMUNE ET ALSH) SOUS RESERVE ADOPTION DES CFU
-Vote des taux d'imposition pour 2026
Information sur les rémunérations des élus dans le cadre de leurs fonctions et les frais de déplacements induits
-Reprise anticipée des résultats prévisionnels et projet affectation de résultats , uniquement si CFU non adoptés (commune et Alsh)
- Vote des budgets 2026 (COMMUNE ET ALSH)
-stage de 4è –autorisation de signature d'une convention avec le Collège Saint jean baptiste à Quimper
-affaires diverses- infos diverses

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20260224-DEL202624204MOD-DE

4-2026-2402-04- MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE DE L'ÉGLISE -ATTRIBUTION

Mission de maitrise d'œuvre pour la restauration générale de l'église Saint-Ronan (classée Monument historique)

Attribution du marché de maîtrise d'œuvre

Par délibération 2025-1212-05 , le conseil municipal a autorisé monsieur le maire à publier la consultation de maîtrise d'œuvre sous la forme d'une procédure en appel d'offres ouvert, en application du Code de la commande publique, notamment des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la commande publique.

S'agissant de l'Eglise Saint-Ronan, il a été rappelé que le calendrier des opérations serait construit en plusieurs phases, de 2026 à 2031-2032.

La consultation lancée ce jour comprend donc une première étape, en tranche ferme, pour le choix de l'architecte maître d'œuvre dont la mission sur une année qui ira jusqu'à l'accompagnement de la commune sur le choix des entreprises.

Puis 4 phases de travaux dites optionnelles s'étalant sur un calendrier prévisionnel de 60 mois divisant les interventions des entreprises sur les parties Est, puis Sud de l'Eglise. Le caractère optionnel des différentes phases de travaux permet une certaine souplesse d'inscription dans la réalisation, les inscriptions budgétaires et dans les financements.

La tranche ferme concernant la mission de l'architecte est inscrite en deux phases puisque non réalisée en totalité sur un seul exercice budgétaire 2026. Les deux phases (2026 et 2027) sont estimées aujourd'hui à un total d'environ 300 000 euros. La DRAC accompagnera financièrement cette phase à hauteur d'un minimum de 50%.

La municipalité a déjà inscrit en 2025 une provision de 200 000 euros pour le financement de cette mission. Cette provision, non utilisée en 2025 sera donc reportée en 2026 et presque suffisante pour le financement de cette opération sur 2026 .

Outre le choix du maitre d'œuvre, la municipalité sera invitée à confirmer sa volonté de faire les travaux

***

Lors de sa séance du 11 février 2026, la commission d'appel d'offres a attribué le marché public pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration générale de l'église Saint-Ronan (classée Monument historique).

Pour rappel, les travaux concernent une enveloppe financière prévisionnelle de 3 300 000€ HT, sont les suivants :

En revanche, une décomposition comportant une tranche ferme et 4 tranches optionnelles est prévue comme suit :

- Tranche ferme : réalisation APS-APD-PRO-DCE-ACT – études de projet pour la restauration générale (extérieurs et intérieurs)

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20260224-DEL202624204MOD-DE

- Tranche optionnelle N° 1 : OPC, DET et Visa, AOR – Phase 1 clos et couvert, partie est
- Tranche optionnelle N° 2 : OPC, DET et Visa, AOR – Phase 1 clos et couvert, partie ouest
- Tranche optionnelle N° 3 : OPC, DET et Visa, AOR – Phase 2 restauration des intérieurs, partie est
- Tranche optionnelle N° 4 : OPC, DET et Visa, AOR - Phase 2 restauration des intérieurs, partie ouest

Le marché prend la forme d'un marché de maîtrise d'œuvre à tranches conclu en en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché public ne permettant pas l'identification de prestations distinctes.

Les prestations sont divisées en quatre tranches :

Tranche	Désignation
TF	Tranche ferme : réalisation APS-APD-PRO-DCE-ACT – études de projet restauration générale (extérieurs et intérieurs)
TO 001	Tranche optionnelle N° 1 : OPC, DET et Visa, AOR – Phase 1 clos et couvert, partie est
TO 002	Tranche optionnelle N° 2 : OPC, DET et Visa, AOR – Phase 1 clos et couvert, partie ouest
TO 003	Tranche optionnelle N° 3 : OPC, DET et Visa, AOR – Phase 2 restauration des intérieurs, partie est
TO 004	Tranche optionnelle N° 4 : OPC, DET et Visa, AOR - Phase 2 restauration des intérieurs, partie ouest

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Il sera conclu à compter de sa date de notification et jusqu'à complète réalisation des prestations. La durée globale prévisionnelle du marché est estimée à 7 ans (délai de garantie de parfait achèvement compris).

L'attributaire est le groupement Atelier ATLAS (mandataire)/ Géraldine BECKER/Become 29 (mandataire) / sis 12 allée de kernisy 29000 QUIMPER sur la base d'un forfait provisoire de rémunération globale de 290 235 € HT, décomposé comme suit :

Tranche ferme : 147 816.90 € HT

Tranche optionnelle n° 1 : 37 546.59 € HT

Tranche optionnelle n° 2 : 44 020.14€ HT

Tranche optionnelle n° 3 : 27 620.48 € HT

Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 029-212901342-20260224-DEL202624204MOD-DE

Tranche optionnelle n° 4 : 33 230.89 € HT

***

Le conseil municipal
Après avoir délibéré,
autorise monsieur le Maire :

1- à signer le présent marché de maîtrise d'œuvre ; et à réaliser les travaux sur la base des tranches optionnelles sus évoquées

2 - à déposer en temps utile les demandes de subventions auprès du département, de la région, de l'Etat , le permis de construire et déclarations préalables d'urbanisme nécessaires, tout comme l'ensemble des démarches et actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	**Contre**	**Abstention**
Signature marché et demandes de subventions et démarches administratives nécessaires à l'opération	**11**	**0**	**1**

Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Maire, Antoine GABRIELE

